



**Fontenay-
aux-Roses**

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

SLO

ID : 092-219200326-20221004-DCM22_144-CC

DCM 22 _144

**DECISION PORTANT APPROBATION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ENTRE ARNAUD DEROO
ET**

LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Le Maire de la Ville de Fontenay-aux-Roses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°21-152 portant délégation de fonctions et délégation de signature à Madame Anne-Marie MERCADIER,

Considérant, qu'il convient d'organiser la journée pédagogique avec pour thème « l'enjeu du jeu » à destination du relais Petite Enfance, le 10 novembre 2022, animé par Arnaud DEROO Psychothérapeute analyse formateur Auteur consultant éducation, au bénéfice des assistantes maternelles – 25 avenue Lombart à Fontenay-aux-Roses,

Vu la convention de prestation d'animation de la journée pédagogique établie à cet effet,

DECIDE

ARTICLE 1 : la signature de la convention de prestation d'animation de la journée pédagogique du relais Petite Enfance avec Arnaud DEROO au bénéfice des assistantes maternelles le 10 novembre 2022.

Le coût total de cette intervention est de :

1100 euros TTC (mille cent euros TTC).

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 3 : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le Préfet,
- Mme La Trésorière municipale,
- M. Arnaud DEROO,

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 04/10/2022

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 10 OCT. 2022

Publication (Affichage / Notification) le :

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY

Directeur Général des Services

Conseillère municipale Déléguée à la Petite Enfance,
Anne-Marie MERCADIER



Date de mise en ligne:12/10/22

**CONVENTION DE PRESTATION D'UNE JOURNEE PEDAGOGIQUE
POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE
ENTRE
ARNAUD DEROO
ET
LA VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Mairie de Fontenay-aux-Roses sise 75 rue Boucicaut 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, représentée par **Madame Anne-Marie MERCADIER** Conseillère municipale Déléguée à la Petite Enfance, en vertu de l'arrêté municipal n°21-152 portant délégation de fonctions et délégation de signature,

d'une part,

ET

Arnaud DEROO Psychothérapeute analyse formateur Auteur consultant éducation **demeurant** au 50 ruelle Matthieu 59226 RUMEGIES,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I. S'engage à animer une journée pédagogique avec pour thème « l'enjeu du jeu » pour les assistantes maternelles du R.P E de Fontenay-aux-Roses

Article II. Cette journée se déroulera le jeudi 20 novembre 2022 de 8h30 à 16H30 à la salle du château Sainte Barbe de Fontenay-aux-Roses

Article III. Le coût de cette intervention sera de 1100 euros à la charge de la ville de Fontenay-aux-Roses.

Article IV. Pour l'exécution de cette prestation, la Ville de Fontenay-aux-Roses versera à Arnaud DEROO la somme de 1100 € (mille cent euros). Le règlement se fera par mandat administratif, sur présentation de la facture.

Article V. Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à sa prestation dans sa globalité et en ce qui concerne le matériel lui appartenant et/ou pouvant lui être prêter.

Article VI. Le présent contrat se trouverait annulé de plein droit, sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. Toute annulation du fait de l'une ou de l'autre des parties contractantes, effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception ne donnera lieu à aucun versement d'indemnité.

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différent découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Paris le

En deux exemplaires,

Pour la Ville de FONTENAY-AUX-ROSES

Anne-Marie MERCADIER

Arnaud DEROO

Conseillère municipale Déléguée à la Petite Enfance

